

Avastin : les ophtalmologistes marocains plaident pour un accès encadré à un traitement vital et abordable

Compte Test - 2025-10-26 17:36:54 - Vu sur pharmacie.ma

Le Syndicat National des Ophtalmologistes Libéraux du Maroc (SNOLM), soutenu par la Société Marocaine d'Ophtalmologie (SMO) et la Société Marocaine de Pathologie Vitreo-Rétinienne (SMVR), appelle les autorités sanitaires à autoriser et encadrer l'usage du bévacizumab (Avastin) en injection intraoculaire pour le traitement des pathologies rétinienues graves. Cette initiative vise à garantir l'accès à un soin efficace, sûr et jusqu'à vingt fois moins coûteux que les alternatives disponibles, dans un contexte où la cécité évitable reste un défi de santé publique. L'Avastin, un anti-VEGF utilisé depuis plus de quinze ans dans le traitement de maladies oculaires telles que la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), la rétinopathie diabétique ou les occlusions veineuses rétinienues, a fait l'objet de plus de 4 500 publications scientifiques confirmant son efficacité et sa sécurité. L'OMS, le NICE britannique et l'ANSM française reconnaissent son usage ophtalmologique, déjà autorisé et strictement encadré dans plusieurs pays. Au Maroc, ce médicament ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) que pour ses indications oncologiques, laissant les ophtalmologistes dans une zone grise réglementaire. Cette situation crée une inégalité flagrante d'accès aux soins pour les patients marocains, souvent contraints de renoncer à des traitements vitaux faute de moyens. Le coût d'une injection d'Avastin reconditionné ne dépasse pas 300 dirhams, contre 5 000 à 6 500 dirhams pour les produits équivalents disposant d'une AMM, comme le Lucentis ou l'Eylea. Le SNOLM souligne que l'usage intraoculaire de l'Avastin n'est ni expérimental ni marginal, mais une pratique éprouvée et scientifiquement justifiée. Dans un pays où les maladies oculaires liées au diabète et au vieillissement sont en forte progression, ce traitement représente souvent la seule option pour éviter la perte de vision et préserver l'autonomie de milliers de patients. «Nous demandons un cadre clair, comme il en existe en France ou au Royaume-Uni, pour garantir à nos patients un soin efficace et abordable», déclare la Dr Miriam Wafi, présidente du SNOLM. Le mémorandum présenté début octobre 2025 à Rabat propose quatre mesures : une autorisation dérogatoire nationale pour l'usage de l'Avastin en ophtalmologie, un encadrement strict du reconditionnement, son intégration dans le remboursement AMO et la clarification du cadre juridique pour protéger les praticiens. Au-delà de la dimension médicale, les ophtalmologistes soulignent les enjeux humains, sociaux et économiques de cette demande. L'autorisation encadrée de l'Avastin permettrait de préserver la vue de milliers de Marocains, de réduire les dépenses publiques et de renforcer l'équité territoriale dans l'accès aux soins. Un appel à la raison médicale et à la justice sociale que les autorités ne pourront ignorer longtemps.